

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024  
REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

2023 / 2024

REPONSE DE M. Julien PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. GHJUVAN SANTU LE MAO  
AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

**Objet : Isolation thermique des établissements scolaires**

Monsieur le Conseiller,

Tout d'abord, sur cette question des collèges et des lycées, il convient de rappeler que les compétences de la Collectivité de Corse en la matière ont été transférées dès 1982 de l'État vers la Région de Corse à l'époque, aussi bien pour le financement, la construction et l'entretien des collèges et des lycées. Au moment de ce transfert, l'état des lieux indispensable des établissements n'avait pas été réalisé et donc les moyens conséquents, aussi bien humains que financiers, nécessaires à l'entretien et à la rénovation de ces bâtiments qui étaient déjà dans un état de vétusté pour certains relativement avancé, n'ont pas été mis en place. La situation au moment de ce transfert de compétences était déjà problématique.

Pour autant, l'Assemblée de Corse a approuvé en novembre 2018 un plan pluriannuel d'investissements pour les collèges et les lycées pour la période 2018-2023. Votre question me permet de faire un point sur la mise en œuvre de ce plan pluriannuel d'investissements. Il y avait une programmation financière de 79 millions d'euros pour cette période.

En fin d'année 2023, 80 millions d'euros d'investissements avaient déjà été programmés, donc un taux d'engagement de plus de 100% pour cette période pour la rénovation des collèges et des lycées, notamment sur ces 79 millions d'euros, 45 millions dédiés spécifiquement à la rénovation. Quelques exemples sur lesquels l'Assemblée s'est positionnée:

-le lycée du Finusellu : des travaux à hauteur de 6,6 millions d'euros, aussi bien pour la réfection de l'étanchéité, l'isolation thermique de la toiture, de la terrasse, de l'internat, et le remplacement de toutes les menuiseries par des doubles vitrages.

- le lycée Giocante de Casabianca, 4 millions d'euros pour la rénovation énergétique,

-le lycée agricole du Rizzanese, 1,7 million d'euros.

-le lycée Fesch, la rénovation complète de la toiture étant programmée à hauteur d'un million d'euros.

Donc un travail important a été réalisé, vous le voyez, ça reste insuffisant au regard de l'état du patrimoine et de l'évolution des conditions climatiques, notamment les fortes chaleurs qu'on connaît aujourd'hui, mais ce n'est pas spécifique à cette année, on les retrouve de plus en plus chaque été.

Il y a une nouvelle période qui s'ouvre devant nous, avec des opportunités nouvelles, notamment en matière de cofinancement, vous l'avez rappelé, suite au vote de la programmation pluriannuelle de l'énergie, je parlais de cette enveloppe de 200 millions d'euros qui a été négociée avec l'état.

Dans ces 200 millions d'euros, il y a 23 millions d'euros qui sont déjà fléchés pour la rénovation des collèges et des lycées, cela concerne 30 établissements sur l'ensemble du territoire, mais pour autant, il va falloir aller chercher d'autres cofinancements, des fonds européens, des fonds du cadre territorial de compensation, des fonds du CPER, parce qu'on a aujourd'hui un besoin en investissement sur les 10 prochaines années pour cette trentaine d'établissements de 190 millions d'euros. Donc depuis plusieurs mois, les services de la Collectivité de Corse, des agences et offices travaillent, afin d'identifier, établissement par établissement, les investissements nécessaires avec trois domaines qui vont être privilégiés et on aura l'occasion de revenir devant vous pour vous présenter ce programme d'investissements. Premier axe privilégié : la rénovation et l'isolation des bâtiments, bien sûr, mais également la création d'îlots de fraîcheur dans les espaces extérieurs, notamment dans les cours d'école, et sur ce point, nous travaillons notamment à un appel à projets pour créer de la végétalisation des écoles jusqu'aux lycées.

Deuxième axe, prioritaire, le remplacement progressif des chaudières à gaz, donc le passage d'une énergie fossile, comme on l'a fait pour les centrales thermiques, à une énergie renouvelable, notamment par l'introduction de chaudières à biomasse. Nous en discuterons plus en détail lors de la présentation du rapport relatif à Corse Bois Énergie, notre stratégie en matière d'économie mixte. Dernier axe prioritaire, l'implantation de panneaux solaires, notamment sur les toitures de ces établissements. Voilà pour le long terme, un programme pluriannuel d'investissements qui vous sera présenté dans les prochains mois, pour couvrir une période de 10 ans, puisque l'ancienne PPI s'est terminée en 2023, et à court terme, bien sûr, des travaux qui peuvent être envisagés, au-delà de la climatisation de l'ensemble des salles, des collèges et des lycées, qui, à mon avis, n'est pas envisageable, pour plusieurs

raisons, à la fois pour le coût que cela représente, en matière d'investissement, d'un point de vue environnemental, mais aussi en termes de charges de fonctionnement.

Diverses actions peuvent être tout à fait envisagées à court terme, par exemple, la pose de films solaires, de stores brise-soleil, la végétalisation des espaces extérieurs, et on aura aussi prochainement, sur la question de la ventilation, une expérimentation qui sera lancée en partenariat avec Qualit'air pour améliorer la qualité de l'air intérieur. Voire des actions en matière de flux d'air que l'on peut envisager dans ces établissements, pour améliorer la situation actuelle, qui, en effet, vous avez raison, est particulièrement difficile, notamment dans ces périodes de fortes de chaleur.

A ringraziavvi.